

Monsieur

Madame La chausinery uoulue bien Laulonne dernier ce charge
 Des papier de la pauvre ueuue Dame Radisson au Sugest
 Dun proces que Lay a intente Les neveu de feu son marie
 nous auont aprie que uous auie bien uoulue uous En
 charge cest une obligation que Ledit ueuue Et nous uous
 horont Monsieur Et nous prion de uouloir bien faire
 finir cette affaire je croijes quilz horois due Estre contan
 du puy mant qua uoit randue isy Monsieur Le Lieutenan
 jeneral mais Leurs mauuais cœur Et Leurs indigne
 conseilie non pas permie quilz Santinse La
 permete mois de uous antretenir sur cette affaire
 feu M^r radisson de maria a M^r Radisson qui estoit
 ueuue Et qui auoit des enfant fire faire une inuartaire
 quil nont point vantage n'ayant point randue Et que
 doit Estre prefeve a celuy des uolant
 a la fin de vpr Le S^r uolant Et La femme ^{vive} mou
 de la petite uevolle Et Laisseire deux garson Les
 celle fue pose En Leurs maison Le S^r barbel
 fut due procureure a la Succession uacante
 Et Le S^r frenais tuteur des mineur Et Leurs oncle
 maternel Le S^r frenais Estant auercher ^{dit} au

S^r fauseneuve oncle paternel quil nauoit qua uoir cequil
uoulois faire de ses neueu que le fond de leur bien ne
pouvois pas alev bien loin Et quil ne uoulois pas y
mestre du sien Et que Sy yl ne les prenois pas yl
Les auoit auoit engagez a lile dorlean pour gardie
Les uache Le S^r fauseneuve uint a montreal
auetive Le S^r radisson quie Equipas un canot
Efue cherche ses neueu Et Les amenas che luy
ou il y auoit Longtan quil y estoit Lorsquant
708 Le S^r frenais obtain une Santance dordre
de M^r vaudot quie adjugas au mineur une somme
modique qui n'estoit pas le montant du doir de
Leur mere parceque son dept de leurs pere
estoit plus ancienne que son contrat de mariage
La mesme anne il se fit a quebec une asamble
de parant quie etablie Le S^r radisson tuteur des
du mineur ainsi quil parois par une acte mais
Le S^r radisson na jamais conte estre charge
de tute ainsi quil leurs adit a eux mesme
Lacte letablie tuteur parcequil an estoit
deja charge Et dit que cequil leurs reste de
bien seras remie auidie S^r radisson pour par luy
En estre dispose a leurs Education avec la
mesme bonte quil auoit dejas eu pour eux

Et an bon pere de familie
Le S^r radisson na veue que 772 ^{ad} ainsi
quil se prouue par le conte que Le S^r
~~barbel~~ frenais a vandue au S^r radisson che
Le S^r barbel Et Les veue de M^r radisson
n'estoit que des de charge pour Le S^r barbel
Et non pour les uolant puisquil ne pouuoit estre
charge de ce que Les S^r mineur auoit deja
depanse nie de 80 ^{ad} que Le S^r frenais a rete
me pour ses paisne Et soin
je crois que se conte est du 4^e d'obre 1708
Les deux anfant estoit fils Et petite fils de
marchand ainsi il n'estoit point de leurs Etat
de garder les uache par consequant il falois
consommer leurs fon pour les Eleue
secondement Les uolant son sortie de che
Leur oncle an Etat de acheter une maison
Et faire une Equipement
troisiesme ment la renommee est trop juste
pour refuse la justisse du a M^r S^r radisson
de la fason dont ils ont Et Eleue
Ladamme radisson a Eleue Les uolant comme
ses anfant avec soin Et tendresse

Duplessy faber.

il ne sont sortis de chez elle que majeur & marié
Si le Sr. Vadisson avoit dû à ses neveu seroist
yl possible quil se fure marié tous deux sans
faire mention dans leurs contrat de mariage
de leurs biens & croist yl veste dixant
après la majorité du dernier sans en parler
à leurs oncle il Lon une malade & mourie
sans lui rien de mandes & après sa mort
veule profite de l'insandie ou il s'ave que
les papiers de leurs oncle étoit brulé il ataque
la veuve elle est condane à leurs rendre
compte ce quel na pû faire qu'une perte
mais cependant il vedoine par ce conter
une somme considerable
& cante on adjujerois que la passion des
calar il vederois beaucoup
M^r Vadisson ma femme & moi vous sorton
à Monsieur une bonne anne une parfait sante
Et me croijé avec respect

je vous envoie La
signification de
ce fait du
solant

à Montréal ce 22 Janvier
1737

Monsieur

ostre tres humble &
tres observant & serviteur